



*Ville de Pontivy*

## **Commission ville et déplacements**

### **Compte-rendu de la réunion du 7 juin 2011**

C12-2011-002

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Alain LE MAPIHAN, adjoint au maire  
Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale  
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal  
M. Jean-Luc LE BELLER, conseiller municipal

#### **ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ**

M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe  
Monsieur Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques  
Monsieur Guy LE CLOAREC, responsable de la police municipale

#### **PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

- Rue des Trois Frères Cornec – Vente de la maison cadastrée AI 567 à Monsieur Florian HERPE
- Coët-er-Boper – Convention entre la Ville de Pontivy et Monsieur Philippe LE DENMAT relative à l'exploitation de la parcelle cadastrée D n° 19
- Avenue de la Libération – Cession gratuite à la Ville de PONTIVY des parcelles cadastrées AR n° 245 et 271
- Rue Roger Le Cunff – Cession gratuite à la Ville de PONTIVY de la parcelle cadastrée AL n° 276

#### **DOCUMENTS ANNEXÉS**

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces (PAVE) – Définition des travaux prioritaires de mise en accessibilité  
Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport (SDA) – Programmation de la mise en accessibilité

§

#### **Propositions d'actions Agenda 21**

La commission est invitée à établir le programme d'actions de l'Agenda 21 en lien avec les propositions d'actions recueillis lors des ateliers participatifs.

La commission décide de se réunir ultérieurement pour en débattre spécifiquement.

## **PAVE / SDA**

La commission accessibilité s'est réunie le 19 avril 2011 et a validé les projets du SDA et du PAVE (voir documents joints).

L'avis du Conseil Général, autorité gestionnaire de certaines voies concernées par le PAVE, doit être recueilli avant l'approbation par le Conseil Municipal du plan de mise en accessibilité. Cet avis est réputé favorable à défaut de réponse de sa part dans un délai de 4 mois suivant sa saisine.

Les documents soumis à consultation seront préalablement présentés au conseil municipal le 29 juin, pour une approbation à l'automne.

## **Dénomination de voie**

Madame BIGOUIN a été autorisée, par arrêté du 10 décembre 2010, à aménager un lotissement de 10 lots à usage d'habitation sur un terrain de 9 507 m<sup>2</sup> situé rue de Coët-er-Boper. Ce terrain est desservi par une voie que la commission propose de dénommer rue de l'espéranto.